Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201222-20251211-NM111225DEL03-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 09
votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq
le : onze décembre
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 03/12/2025

OBJET :
AMENAGEMENT DES RUES DE L'ETRAT, DE LE CHABRE ET DE L'ARGOAT
CONVENTION

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, GUEHENNEUX Jean-René, RIVALLAN Fabienne, DANIEL Yoan, Adjoints, LORAND Evelyne, ROUXEL Pascal, BARBE Valérie, NIVET Françoise, CAILLIBOTTE Rémy.

N° 2025-11/12-n° 03

ABSENTS : ROUXEL Dominique (excusée), BILLARD Emmanuelle (excusée), POILANE-TABART Valérie (excusée), DABOUDET Vincent, LEMEE Anne (excusée), RAULT Sonia (excusée).

SECRETAIRE de SEANCE : LORAND Evelyne

Madame Dominique ROUXEL a donné pouvoir à Evelyne LORAND.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une convention avec le couple WINSTERSTEIN dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de l'Argoat.

En effet, il est nécessaire d'intervenir sur leur propriété privée. Le couple est favorable et a accepté les conditions d'intervention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour), le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le couple WINSTERSTEIN.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance — Evelyne LORAND

Le Maire, — Olivier RIVALLAN